



Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

Vendeuvre-sur-Barse,
le 1er décembre 2019

Lettre d'information

N°24

Objectif 2020, zéro refus !

Une fois par mois le centre de tri effectue une caractérisation (suivi régulier de la composition des sacs jaunes), nous pouvons éviter certaines erreurs. Voici quelques rappels :

A déposer dans le sac de tri uniquement les bouteilles et flacons plastique : en plus des cartonnettes, emballages métalliques, briques.



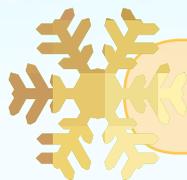
✓
Oui



Les barquettes en plastique (emballages viandes, boîtes à oeufs, plaquettes de médicaments, etc...) vont dans le bac à ordures ménagères.



✗
Non



Le papier

Le Point d'Apport Volontaire Papier



✓ **Sont acceptés :**

les journaux, les magazines, les revues, les enveloppes à fenêtres, les cahiers à spirale, les annuaires, les sacs en papier et désormais le papier broyé.

✗ **Ne sont pas acceptés :**

Les cartons, les cartonnettes, les films plastique, les papiers souillés, le papier peint.



Et les produits de santé

Les produits de santé utilisés en dialyse sont obligatoirement à mettre dans le bac à ordures ménagères.

Au quotidien triions malin !



Le tri pendant les fêtes !

Les fêtes de fin d'année sont génératrices de nombreux déchets.

Afin de vous aider à trier au mieux vos emballages, voici quelques conseils :

						
Boîte de conserve		✓				
Papier cadeaux plastifié	✓					
Sapin						✓
Bouteille de vin et de champagne				✓		
Papier cadeaux non-plastifié					✓	
Coquille de fruits de mer			✓			
Boîte de chocolat		✓				✓
Carton brun		✓				
Vaisselle jetable	✓					
Bocal (sans couvercle)				✓		
Barquette et film plastique	✓					
Papier de soie					✓	
Guirlande électrique						✓

Pour vous aider, n'hésitez pas à utiliser votre règlette de tri ou à en demander une au Syndicat !



Vous pouvez suivre vos levées de bac et accès en déchèterie de chez vous !
Il suffit d'envoyer un mail au Syndicat avec votre nom et adresse complète pour demander votre code d'accès.

siedmto@orange.fr



La collecte : côté pratique

La collecte automatisée

Ce sont 64 communes du Syndicat qui sont collectées avec le camion mono-opérateur depuis le 1^{er} janvier 2019. Voici comment positionner le bac :



Le bac doit être placé face à la route, les poignées et les roues du côté de l'habitation.



Les bacs doivent être espacés afin de permettre la descente des barrières.



Ne pas laisser le bac collé au portail, à un muret, près d'un lampadaire, d'un grillage, d'une haie ou d'une voiture afin que la pince puisse facilement l'attraper.



Afin de faciliter la collecte avec le camion mono-opérateur, déposer uniquement les sacs prépayés sur le bac poubelle, ils seront collectés lors du levage avec le bras mécanisé.

En cas de non respect des consignes ci-dessus, un agent colle l'étiquette ci-contre sur votre bac.

Celle-ci impliquant la non collecte de votre bac, il est donc **impératif** de prendre contact avec nos services pour connaître la raison du non ramassage de ce dernier.



Pour tous les usagers

Nous vous rappelons que les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir. Les collectes peuvent être effectuées tout au long de la journée.



Prochainement

Les fermetures, les menuiseries, les clôtures et les portails en PVC seront toujours à déposer en déchèterie mais ceux-ci seront prochainement recyclés.

Il ne faudra plus les mettre dans la benne à tout-venant !

Bientôt des palettes seront à disposition pour y déposer les menuiseries PVC afin qu'elles soient recyclées.



PVC ACCEPTÉS



Les fermetures

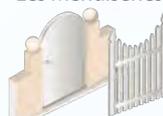
Fenêtre, porte, volet, battant ou persienne...



Les Menuiseries



Les clôtures



Les portails



En faveur du zéro déchet : une nouvelle structure, "la recyclerie" !

Une recyclerie est un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Issue de l'économie solidaire, elle a pour objectif supplémentaire de créer des emplois durables.

Au cours de l'année 2020 ouvrira la première recyclerie du territoire, née de la collaboration du SIEDMTO avec les Communautés de Communes du Barséquanais en Champagne et de la Région de Bar-sur-Aube.

Celle-ci permettra de remettre sur le marché 178 tonnes d'électroménager, des meubles et divers objets qui peuvent être encore utilisés par les usagers grâce au travail du chantier d'insertion.

Des zones de collecte seront créées au sein des 9 déchèteries du territoire ainsi qu'un service de réception directement au sein de la recyclerie.

Ce projet permettra la création d'une dizaine d'emplois dont un chantier d'insertion.



La recyclerie se trouvera à Vendevre-sur-Barse dans la Zone Industrielle Bellevue dans les anciens locaux des "Créations Richard".

En plus du magasin de la recyclerie, des points de ventes éphémères seront créés sur les périmètres des Communautés de Communes et du Syndicat.

Nous vous proposons de participer à la recherche du futur nom de la recyclerie dès aujourd'hui et ce jusqu'au 31 décembre 2019. Merci pour vos suggestions.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Syndicat au 03 25 41 08 03.

Toute l'équipe du SIEDMTO
présente ses meilleurs vœux
de fin d'année
à tous les habitants
du territoire.



Le Vice-président
Chargé de la commission Communication,

C. BRANLE

Le Président
du SIEDMTO,

P. DYON